



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 36

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ -

Pouvoirs : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAF à Mme CUILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

Absents : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

Secrétaire de séance : M. SAURA

REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE

N° Acte : 7.2

Délibération n°22- 186

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

La dotation globale de fonctionnement comprend une dotation forfaitaire et des composantes liées à la péréquation. Ces composantes sont :

- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), (éligible)
- la dotation de solidarité rurale (DSR), (non éligible)
- la dotation nationale de péréquation (DNP), (non éligible)

Considérant que la Ville de Vitrolles est éligible en 2021 à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, et rappelle que son montant a été de 1 560 524 euros.

Considérant que conformément à l'article L2334-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le Maire d'une commune ayant bénéficié, au cours de l'exercice précédent, de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale présente au conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre un rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de cet exercice et les conditions de leur financement. »

Considérant que cette dotation de solidarité urbaine a permis à la Ville de Vitrolles de contribuer à :

- Financer des postes en lien avec la politique de la ville pour permettre un développement urbain social et solidaire :

Directrice de la solidarité	Mi-temps sur 12 mois	28 332,28 €
Chargé de mission insertion emploi	Temps complet sur 12 mois	51 984,38 €
Chargé de mission cohésion sociale	Mi-temps sur 12 mois	25 289,95 €
Chargée de mission conseil citoyen	Quart temps sur 12 mois	16 596,72€
Coordinateur de l'Atelier santé ville	Temps complet sur 12 mois	44 037,23 €
Chargé de mission Gestion urbaine et sociale de proximité	Temps complet sur 12 mois	44 586,40 €
Total		210 826,96 €

- Financer dans le cadre de la programmation Politique de la Ville 2021 (Contrat de Ville du Pays d'Aix), 52 projets d'actions déposés par les porteurs associatifs pour un montant total de 150 000 € ;
- Participer au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (1 060 000 €) et du plan Etudiant porté par le CCAS (15 000 €) ;
- Subventionner les associations concourant au développement social urbain et notamment les centres sociaux :

AVES	215 200 €
Léo Lagrange Méditerranée	106 500 €
DUNES	68 000 €
Maison pour tous	112 000 €
AFEV	9 000 €
Hello ma vie	2 500 €
Vatos locos vidéo	91 700 €
Point Sud	27 500 €
La Toupie informatique	8 100 €
Total	640 500 €

- Participer au fonctionnement de la Caisse des Ecoles qui porte le PRE (Programme de Réussite Educative) et à l'accompagnement à la scolarité (175 000 €).

Il est ainsi constaté que les actions au titre de la DSU s'élèvent à 2 251 326,96 € en 2021, montant très supérieur à la dotation versée par l'Etat (1 560 524 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 34 voix Pour et 2 Abstentions (SANCHEZ Philippe représentant : GACHET Jean-Pierre)

APPROUVE la répartition de la dotation globale de fonctionnement 2021 de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 1 560 524 €.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE



